

**Ville de Bruxelles**  
**Département Urbanisme**  
**Madame C. SCHILLEBEECKX**  
**Directrice**  
**Centre administratif**  
6, boulevard Anspach

**B - 1000 BRUXELLES**

Vos réf. : 13G/04 - M. Desreumaux  
Nos réf. : AVL / Gr. Meyfroots - BXL 20001773.351  
Annexe : 1 exemplaire des plans

Bruxelles,

Concerne : BRUXELLES. Immeubles sis 36, place du Grand Sablon et 26 - 28, rue des Minimes.  
Démolition et reconstruction d'espaces commerciaux autour d'une verrière.  
Demande de régularisation des travaux.

Madame la Directrice,

Conformément à votre demande datée du 14 juillet 2004 qu'elle a reçue le 19 courant, la Commission royale des Monuments et des Sites a examiné le dossier lors de la séance du 4 août 2004.

La CRMS a prononcé les remarques suivantes.

Elle a approuvé le changement de la structure de la verrière principale qui sera à double pente avec un faîte central plutôt que formée d'un ensemble de caissons. De même, elle a accepté la suppression de certaines verrières de moindre importance pour les transformer en véritables jardinets ou terrasses à ciel ouvert car ces modifications améliorent les conditions d'habitat de l'îlot et la lisibilité du cheminement commercial.

Par contre, elle déplore que la hauteur de la toiture des espaces commerciaux situés tout autour de la verrière principale ait été augmentée. La CRMS demande que, lors de toute prochaine demande de travaux à cet ouvrage, seule la hauteur initiale permise soit prise en compte pour positionner la toiture afin de ne pas hypothéquer la qualité des logements environnants. Le fait qu'une couverture verdurisée ait été prévue ne peut constituer un prétexte à l'approbation de ce surhaussement.

Veuillez croire, Madame la Directrice, en l'expression de notre considération.

Anne VAN LOO  
Secrétaire

Jacques DEGRYSE  
Président

C. c. à la DMS et à la DU.